



Wallonie

PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ART. D.VIII.6 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le~~
~~Gouvernement est saisi -~~ d'une **demande de permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - permis~~
~~d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n° 2~~ (Biffer les mentions inutiles).

Le demandeur est **Mme Julie DAL** demeurant Chemin des Roches, n° 17 à 1370 Dongelberg,

Le terrain concerné est situé à 1350 Orp-Jauche, Rue Henri Grenier, n° 40 et cadastré 1ière Division Section D 144 B,

Le projet consiste en la **rénovation d'une petite maison d'habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

(Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols).

La demande porte sur la rénovation d'une maison existante et d'un accroissement du projet en façade arrière.

Projet soumis à annonce suivant l'article D.VIII.13 du CoDT– Mesure de publicité supplémentaire.

Le dossier peut être consulté du 06/12/2019 au 04/01/2020 inclus, au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 1, le mardi de 8h30 à midi et de 16h00 à 20h00 ou les mercredis, jeudis et vendredis uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Mme Patricia POLOME au 019/ 63 02 91.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès des architectes du Service :

- Mme Marjorie D'HEUR – 019/ 63 02 16 – marjorie.dheur@orp-jauche.be
- Mme Nathalie THIEBAUT – 019/ 63 02 96 – nathalie.thiebaut@orp-jauche.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11/12/2019 au 23/12/2019 et du 02/01/2020 au 03/01/2020 collège communal :

- par courrier ordinaire (signé et daté) à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche,
- par courrier électronique (clairement identifié et daté) aux adresses courriel des architectes reprises ci-dessus.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,



S. SANTUCCI

Le Bourgmestre,



H. GHENNE